



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Rémunération des orthophonistes salariés

Question écrite n° 15557

### Texte de la question

M. Cyrille Isaac-Sibille attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation préoccupante de l'offre de soins en orthophonie dans les établissements hospitaliers. Sur les plus de 24 000 orthophonistes diplômés que compte le pays, seuls 1 800 exercent en milieu hospitalier. Si leur nombre ne diminue pas en pratique, on note cependant une proportion de plus en plus importante d'exercice en temps incomplets parmi ces praticiens hospitaliers. Depuis 2013, ils se sont vus reconnaître le grade de master mais, ils subissent en parallèle le reclassement uniforme de toutes les professions de la rééducation au niveau de salaire bac +3, depuis un décret de 2017. Cette sous-rémunération se traduit par un manque d'attractivité de la profession et une diminution du nombre d'orthophonistes exerçant en milieu hospitalier. L'offre de soins en pâtit également et perd en qualité. La profession a alerté sur le faible impact des mesures mises en œuvre comme la création d'une prime spécifique d'un montant de 9 000 euros. Une minorité d'orthophonistes a pu bénéficier de cette prime car les conditions d'éligibilité sont très restrictives. De plus, certains établissements hospitaliers, pourtant localisés dans des zones sous-dotées, ne sont pas considérés comme prioritaires et se sont vus refuser l'obtention de cette aide financière. Face à cette situation, il souhaite savoir si la revalorisation de la grille indiciaire des orthophonistes, au niveau de leurs années d'études, est à l'ordre du jour du Gouvernement et si la refonte de l'hôpital prévue dans le plan « Ma Santé 2022 » passera par une plus grande attractivité des postes hospitaliers notamment pour les professions paramédicales à l'instar des orthophonistes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cyrille Isaac-Sibille](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15557

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 décembre 2018](#), page 11998

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)